

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de renouvellement du réseau gaz avec 19 branchements, allée des Terrasses et rue de la Tradition, par l'entreprise ATMI pour le compte de GRDF,

Il convient de prolonger notre arrêté N° 2020 – 27697 les travaux n'étant pas terminés et de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2020- 27788

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N° 2020 - 27697 en date du 17 septembre 2020 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 27 novembre 2020.

N° 2020- 27788

Article 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 3.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 – 59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA Fort de Lezennes rue de Chanzy - 59260 LEZENNES,
- Direction des Transports Scolaires et Interurbains-Nord,
- Monsieur le Directeur Mandataire du Groupement Délégué du Réseau Arc en Ciel,
- Entreprise ATMI - 7, route de Laon - 02860 PRESLES ET THIERNY.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 20 octobre 2020,
Le Maire,
Gérard CAUDRON.

Affiché le : **22 OCT. 2020**